

Les instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers agricoles à Kadiolo, Fakola et Karangasso (Mali)

Issa FOFANA^{1}, Yacouba DOGONI²*

1. Enseignant-Chercheur à l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) au Département de géographie et Chercheur à Point Sud, Centre de recherche sur le Savoir Local à Bamako, Mali.

selinkegny1@gmail.com

2. Enseignant-Chercheur à l'Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako (ULSHB), au Département de Sociologie et d'Anthropologie et Chercheur à Point Sud, Centre de recherche sur le Savoir Local à Bamako, Mali.

yacouba.dogoni@yahoo.fr

Auteur correspondant : selinkegny1@gmail.com

Article soumis le 18/10/2023 et accepté le 15/12/2023

Réf : AUM10-0214

Résumé : Cet article vise à analyser l'efficacité des instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers liés au déplacement des éleveurs des régions du Centre vers celles du Sud à cause de la rébellion de 2012, l'essaimage des groupes armés et le vol de bétails au Centre. De ce fait, nous décrivons les différents instruments locaux de prévention et de gestion qui sont encore vivaces dans ces zones de conflit, ainsi que de leur efficacité à faire face aux actes de violences et de conflits engendrés par l'arrivées massives des populations déplacées du Centre du pays. En fin de compte, l'article débouche sur le glissement de la guerre au Centre et Nord du Mali vers les zones pastorales et agricoles du Sud et dont cette situation renforce la fragilité, les violences et les conflits dans ces régions déjà affectées par la prise en charge des déplacés internes et les conflits à l'intérieur des frontières nationales et internationales, notamment du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

Mots clés : Instruments locaux, Prévention, Gestion, Conflits fonciers, Régions

Abstract : This article aims to analyze the effectiveness of local instruments for the prevention and management of land conflicts linked to the displacement of herders from the Central to the Southern regions due to the 2012 rebellion, the spread of armed groups and cattle rustling in the Centre. We therefore describe the various local prevention and management instruments that are still in place in these conflict

I. FOFANA, Y. DOGONI, *Les instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers agricoles à Kadiolo, Fakola et Karangasso (Mali)*

zones, and their effectiveness in dealing with the acts of violence and conflict generated by the massive arrival of displaced populations from the center of the country. Ultimately, the article shows that the war in central and northern Mali has shifted to the pastoral and agricultural areas of the south, reinforcing the fragility, violence and conflict in these regions already affected by the management of internally displaced persons and conflicts within national boundaries.

Key words: Local instruments, Prevention, Management, Land conflicts, Regions

Introduction

Les pays du Sahel sont aussi des zones pastorales (FAO & CIRAD, 2012) où cohabitent des éleveurs, des cultivateurs et d'autres exploitants des sources d'eau et les ressources fourragères (Diallo, 2004). Ces dernières jouent un rôle fondamental dans le pastoralisme au Mali, plus précisément dans les régions du centre. À côté, l'élevage extensif s'était aussi développé dans la zone exondée de Mopti dans les zones de Seeno-gondo (Cercles de Bankass, Koro et Douentza) (Bouju, 2020) et Seeno-Mango (de Boulkessi au Mali jusque dans les Provinces de Soum et de l'Oudalan au Nord du Burkina Faso (Idem), notamment du Hayré (Mali) (Sangaré B. , 2016).

Cependant, les années de sécheresse (1973 et 1984-1985) ont bouleversé la production du bourgou et cette situation provoque une raréfaction des ressources en eau et les bourgoutières (Diallo, 2004). La diminution des aires pastorales liées aux effets du changement climatique et la culture (Dogoni & Fofana, 2023 ; Bouju, 2020; Pedersen, 1995; Findley, 1994) a elle-aussi contribué au déplacement massif des populations nomades vers les zones de transhumance dans la zone soudano-sahélienne (Umutoni, Ayantunde, & Sawadogo, 2016). À cela, il faut ajouter la crise sécuritaire se manifestant par les attaques intercommunautaires et le vol de bétails qui pousse les populations, notamment les pasteurs dans les zones qui connaissent moins l'insécurité (régions de Sikasso, Bougouni et Koutiala) (Dogoni & Fofana, 2023).

Depuis 2012, ces régions, peuplées d'agriculteurs sédentaires, enregistrent des populations déplacées internes (PDI) composées majoritairement des ethnies dogon et peule (majoritaires), de

tamasheq et de sonrhai (minoritaires) (Dogoni & Fofana, 2021). Les attaques contre les communautés et les vols de bétails ont amené les populations nomades à refugier dans les régions ci-dessus citées avec leurs troupeaux.

Des exemples dans d'autres pays de la sous-région ont montré que la terre, la houe et la vache jouent un grand rôle dans l'émergence des conflits dans les zones agricoles (Brachant & Nzweve, 2013). Le cas du Mali relève moins de l'exception dans la mesure où les effets de la crise sécuritaire qui sévit au Nord et au Centre du Mali se sentent progressivement sur les régions de Sikasso, de Koutiala et Bougouni et les risques de glissement sont de plus en plus imminents et montent en crescendo. La présence des personnes déplacées avec leurs troupeaux dans ces régions provoque de nombreux conflits entre les autochtones et les allochtones pour l'accès à la terre et aux espaces pastoraux. Face à la récurrence des conflits, des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources sont mis en place par les autorités locales, administratives et les populations concernées. Cet article s'interroge sur l'efficacité de ces mécanismes locaux de prévention et de gestion des conflits liés au foncier dans l'ex région de Sikasso au Sud du pays.

1. Méthode

Les régions agricoles du Sud du Mali sont constituées de Sikasso, Bougouni, Koutiala. La pluviométrie dans ces régions varie entre 700 et 1500 mm par an. En plus, elles sont arrosées par trois fleuves (le Bani, le Bafing et le Bagoé). La présence de ces fleuves suscite la convoitise des éleveurs, mais elle a moins d'incidence sur les aménagements hydroagricoles pour la réduction de la pratique de l'agriculture extensive et de sa dépendance aux eaux de pluie.

La collecte des données s'est déroulée entre le 26 mai et le 12 juin 2019 dans plusieurs localités de la région de Sikasso. Il s'agit de : Kadiolo, Fakola, Karangasso et M'Pèssoba. L'approche qualitative, à travers les entretiens individuels, focus groups et l'observation, a été privilégiée dans cette étude. Les cibles sont composées de responsables des services techniques, des organisations paysannes,

des coopératives des hommes et des femmes, des sous-préfets, des élus locaux, des éleveurs, des chefs de village et conseillers. Au total 70 entretiens individuels et deux focus groups ont été réalisés. Ce sont des focus groups mixtes, qui ont réuni les chefs de villages et conseillers, les organisations de la société civile (OSC), les élus locaux et les conseillers communaux. Les entretiens ont été enregistrés et transcrits ; cette phase a été suivie par l'analyse des discours et la rédaction.

2. Résultats et interprétation

2.1. Les mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés aux ressources

Face aux conflits entre les agriculteurs et les éleveurs à Sikasso, Bougouni, et Koutiala, les pouvoirs locaux et traditionnels se sont organisés pour appuyer les structures de l'État dans la prévention et la gestion des conflits liés aux ressources comme les espaces pastoraux et la terre arable. Dans ces localités, plusieurs instruments locaux de prévention et de gestion y restent vivaces. Il s'agit notamment du déni et l'étouffement, du dialogue, le juge traditionnel, la Commission foncière (COFO).

Dans plusieurs localités susmentionnées, les populations adoptent les stratégies de retrait/déni et d'étouffement (Awenengo-Dalberto, 2008) en vue d'éviter tout l'ébruitement du conflit. Cette stratégie est mise en œuvre à M'Pèssoba (Koutiala) où les populations disent travailler pour le renforcement de la culture de la paix. Ainsi, elles ont privilégié le dialogue social pour la prévention et la gestion des conflits. Un des conseillers du village fustige la position inerte de l'État face aux conflits. Pour ce conseiller, « *L'État ne joue pas son rôle dans le retour de la paix. C'est pourquoi nous travaillons afin d'éviter toutes les formes de violence* » (entretien du 06 juin 2019 à M'Pèssoba). Cette culture de la paix s'est étendue sur les organisations féminines au sein desquelles les femmes privilégient aussi la voie du dialogue, comme l'a déclaré ce leader féminin : « *Le dialogue est devenu la seule stratégie pour nous de gérer tous nos problèmes. Même entre nous coépouses on s'arrange à gommer nos*

conflits afin que le chef de famille ne soit mis au courant à forte raison la vie d'une association » (Présidente des femmes. Entretien du 06 juin 2019 à M'Pèssoba).

Les informations glanées çà et là dans les différentes localités montrent une grande méfiance des populations aux instruments juridiques étatiques qui souffrent d'impartialité. D'après elles, les décisions de justice sont rendues en faveur des plus offrants. Face à cette situation devenues une source de griefs dans la plupart des zones, les populations se réservent le droit de recourir à la justice conventionnelle.

Un autre instrument local de gestion des conflits est mis en activité dans les conditions de quête de justice et d'expression de la volonté d'avoir une justice pour tous dans le domaine du foncier. C'est le juge traditionnel. La justice traditionnelle est incarnée par le chef du village qu'il soit administratif ou coutumier, un médiateur social issu de la chefferie traditionnelle, des hommes de caste proches de la famille fondatrice du village. Ils sont réputés pour leur connaissance de la tradition et de l'histoire du village et de ses frontières avec d'autres villages. Ils sont désignés également pour leur connaissance du peuplement du village. Cette connaissance leur confère le rôle particulier du juge traditionnel et des assesseurs dans le cadre de la résolution des conflits fonciers. Ce siège est instauré dans tous les villages et localités de Sikasso, de Koutiala et de Bougouni.

La Commission foncière (CoFo) est un autre instrument local de résolution des conflits fonciers. La Commission foncière (CoFo) est un organe législatif et règlementaire de la résolution pacifique des litiges fonciers (MINUSMA, 2023). D'après Sangaré et Traoré (2023), « les CoFo sont des instances de concertation et de suivi de la gestion des terres agricoles » (Sangaré & Traoré, 2023 : 2). Sont attribuées aux CoFo, les fonctions suivantes :

- L'inventaire des us et coutumes du terroir
- L'information et la sensibilisation de la population pendant les processus liés aux actes et décision de sécurisation foncière en milieu rural

I. FOFANA, Y. DOGONI, *Les instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers agricoles à Kadiolo, Fakola et Karangasso (Mali)*

- L'élaboration des conventions locales et l'appui à leur mise en œuvre pour la gestion participative et durable des ressources naturelles du terroir
- L'animation de la procédure de constatation et de reconnaissance des droits coutumiers individuels et collectifs
- Le suivi des transactions foncières rurales et l'appui à la résolution des problèmes liés à leur application
- La participation à la constitution progressive du cadastre du terroir
- La contribution à la prévention et à la gestion des conflits fonciers en milieu rural par la conciliation (Sangaré & Traoré, 2023).

Les CoFo regroupent en leur sein les autorités traditionnelles, les représentants communaux et de l'État, les organisations de la société civile de jeunes, de femmes. Elles opèrent selon le mode de saisine. Autrement dit, les membres de la CoFo sont consultés ou sont saisis par les plaignants. Ils ne s'autosaisissent pas lorsqu'un conflit foncier s'éclate. Toutefois, tous les membres de la communauté, y compris les autorités communales veillent au respect des attributions de la CoFo. « *Quand nous sommes saisis par des plaignants, on les demande s'ils sont passés par le chef du village. Si ce n'est pas le cas, on les renvoie vers le chef. En cas de récurrence, on les insiste toujours à consulter la CoFo, qui s'en occupe sauf en cas de dépassement et d'incompétence de sa part* » (un responsable communal. Entretien réalisé le 06 juin 2019 à M'Pèssoba).

En matière de gestion des litiges fonciers dans la localité de M'Pèssoba et de Misséni, quelques instruments locaux demeurent vivaces comme le dialogue, le juge traditionnel et la CoFo. C'est un ordre qui respecte la hiérarchie des instruments et de leur recours en cas de conflits. La famille est le lieu de dialogue entre les parties en conflits. En cas de désaccord, elles se convoquent dans le vestibule du chef de village. Le chef de village convoque une réunion avec les conseillers du village, les notabilités et les leaders religieux qui composent la justice traditionnelle. L'autorité traditionnelle en est

le juge le traditionnel. La CoFo est l'instance suprême des instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers. Elle est mieux équipée et plus outillée pour intervenir dans la résolution des conflits.

Dans d'autres situations conflictuelles, les populations adoptent simplement des stratégies de déni et d'étouffement. Cependant, les dynamiques actuelles des conflits marqués par l'arrivée massive des déplacés laissent entrevoir la subtilité de ces instruments. Les populations qui s'installent dans les localités du Sud semblent ignorer les règles de cohabitation entre les éleveurs et les agriculteurs. Face à cette nouvelle évolution, les instruments locaux de gestion des conflits seront-ils encore efficaces ?

2.2. L'efficacité des instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers

Sur l'efficacité des instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers, les avis s'opposent. Les instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers étaient conçus jusqu'à pour faire face aux conflits habituels entre les populations qui ont un mode de vie similaire. Ces conflits surgissaient de façon récurrente au début de chaque hivernage et se prolongeaient pendant toute la durée des activités hivernales, ainsi qu'au moment des récoltes. Ils se manifestaient par le ravage d'une partie du champ par les animaux errants. Aussi des réclamations des champs de culture faisaient la principale source des revendications des producteurs. En aucun cas, les dynamiques actuelles n'étaient prises en compte qui demeurent un défi majeur pour la stabilité des localités de plus en plus fragilisées par l'arrivée massive des déplacés avec leurs troupeaux.

Deux stratégies ont été adoptées pour l'éradication des conflits liés au foncier. Il s'agit d'une part, de la prévention des conflits envenimés par l'arrivée des déplacés internes. Depuis l'arrivée des déplacés, les conflits autour des espaces pastoraux qui se rétrécissent exponentiellement avec l'agriculture extensive se sont intensifiés. La recrudescence des conflits et des violences entre les

allochtones et les autochtones est considérée par ces derniers comme une menace à la paix et la stabilité de la zone. C'est dans l'optique d'étouffer les sources de conflits ouverts que les autorités locales ont spécifié le mode d'intervention en s'appuyant profondément sur la prévention. D'autre part, lorsque les conflits font surface, ils sont gérés par l'usage adéquat des instruments locaux adaptés à la nature et à la manifestation desdits conflits.

Selon les propos recueillis auprès des autorités traditionnelles, la mise en place des instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers redonne de l'espoir aux gens qui doutent de la neutralité de la justice étatique. Ceux-ci préfèrent gérer tous leurs conflits selon le principe local de gestion des conflits. Ce principe est décrit ainsi par NAK, autorité traditionnelle, « *quand un conflit ou litige s'éclate dans le village, on essaie de résoudre au niveau familial avant de consulter la chefferie en cas de récurrence. Ce mécanisme fonctionne bien chez nous* » (entretien du 1^{er} juin 2019 à Fakola - Sikasso). Ces propos ont été soutenus par le président des jeunes du même village. Selon lui :

Tous les conflits quel que (soit) leur nature sont gérés par les autorités traditionnelles. Ce sont le chef du village et ses conseillers qui s'occupent de la prévention et de la gestion des conflits. Mais, s'ils dégèrent, nous saisissons le maire ou le sous-préfet. En cas des affrontements occasionnant des blessures graves, on saisit la justice (étatique). Les cas de blessure grave sont très rares (entretien du 1^{er} juin 2019 à Fakola - Sikasso).

À Karangasso dans le cercle de Koutiala, les populations semblent contraintes à recourir aux instruments locaux dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits fonciers. D'après un jeune leader de la commune de M'Pèssoba, « *Chez nous, c'est parce que souvent on n'a pas le niveau de violence nous pousse vers la mairie pour gérer ou trancher nos litiges. On veut gérer dans nos familles à défaut chez le chef du village qui est le juge traditionnel* » (entretien du 06 juin 2019 à M'Pèssoba dans le cercle de Koutiala).

Cependant, l'efficacité du juge traditionnel est relative à sa légitimité auprès des populations villageoises. La légitimité du chef traditionnel est une règle sociale qui détermine son efficacité. En

plus d'être juge traditionnel, le chef du village est aussi membre de la CoFo, comme l'a été signalé dans toutes les localités. À Karangasso et dans plusieurs autres villages, toutes les catégories socio-professionnelles s'accordent à soutenir les autorités traditionnelles coutumières, notamment la CoFo dans leurs efforts de remédiation des conflits fonciers. Leur légitimité les confère ce soutien holistique des populations. Le président des jeunes du village estime, en effet, qu'« *Il n'y a pas un problème de légitimité des autorités traditionnelles dans notre pays. Elles sont respectées. Tout le monde obéit au chef du village, et exécute toutes les tâches qu'il nous confie* » (entretien du 05 juin 2019 à Karangasso - cercle de Koutiala).

Si l'efficacité des instruments locaux de prévention et de gestion des conflits est incontestable, il est cependant important de noter des critiques sur les stratégies d'intervention de la CoFo et de l'institution judiciaire traditionnelle. De nombreuses personnes souhaitent que ces instruments locaux soient proactifs en anticipant les conflits, c'est-à-dire s'employer davantage dans la prévention. Ils doivent être des instruments de prévention. L'une des limites des instruments locaux réside dans leur fonctionnement, comme l'a évoqué un responsable administratif dans un entretien à Misséni. D'après ce dernier :

Les parties prenantes de la CoFo et/ou de la justice locale ne jouent pas pleinement leur rôle dans la résolution des conflits. Il y a quelques jours, j'ai échangé avec un chef de village. Je me suis rendu compte qu'ils gèrent les conflits au lieu de les prévenir. Chacun reste inerte et endosse tout sur l'État. Les acteurs à la base s'impliquent peu. Or, l'affirmation n'est pas une certitude (entretien du 29 mai 2019 à Misséni – Cercle Kadiolo).

Le dysfonctionnement constaté dans le fonctionnement du dialogue, la justice traditionnelle et la CoFo n'est pas cumulatif à l'inertie de certains membres. D'autres dysfonctionnements ont été enregistrés et sont relatifs au manque de fond de fonctionnement, aux conflits avec les conventions locales de gestion des ressources naturelles, du déplacement des pasteurs avec leurs troupeaux.

I. FOFANA, Y. DOGONI, *Les instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers agricoles à Kadiolo, Fakola et Karangasso (Mali)*

Pour de nombreuses personnes, l'institutionnalisation de la CoFo n'a pas été suivie par un accompagnement économique. Elle a aussi provoqué un conflit avec les conventions locales de gestion des litiges fonciers. Cette situation a prévalu les reproches des autorités communales à cette institution d'une importance capitale. Pour cet élu local, « Ils ont mis en place la CoFo, mais elle souffre du manque de fond de fonctionnement. Avant la CoFo, on avait mis en place une Convention locale de gestion des conflits fonciers. Mais, on n'a pas pu la mettre en application parce qu'elle n'a pas été validée par les administrateurs. Dans cette convention, on avait déterminé les conditions d'octroi de terre, les procédures à suivre, identifié les pistes pastorales, déterminé et identifié les conditions de pâturage dans la plaine (entretien réalisé le 06 juin 2019 à M'Pèssoba - Cercle de Koutiala).

Malgré la réticence de l'État face aux conventions locales de gestion des conflits fonciers, il faut reconnaître l'impopularité de ces conventions locales. Elles n'avaient pas bénéficié de l'adhésion entière des populations. Cette situation avait provoqué leur manque de respect par ces dernières, comme l'a expliqué un conseiller communal. D'après lui, « C'est la population elle-même qui ne respecte pas les conventions locales. Nous avons demandé à l'ensemble des 26 villages de la commune d'établir sa propre convention de gestion des terres. Les villageois ont établi leurs conventions avec le soutien de la mairie, mais ils les rejettent faute d'approbation » (entretien réalisé le 06 juin 2019 à M'Pèssoba - Cercle de Koutiala).

3. Discussion

La prévention et la gestion des conflits fonciers est d'une nécessité absolue dans la zone soudano-sahélienne du Mali. L'accroissement des espaces agricoles est un facteur déclencheur des conflits. Dogoni & Fofana, (2023) avançaient que cet accroissement est partiellement lié aux effets du changement climatique qui provoque la dégradation et l'infertilité des sols. Cette situation entraîne deux conséquences : 1) les populations ont tendance à empiéter sur les postes pastorales, et 2) elle provoque une migration paysanne vers les zones de fortes potentialités agricoles. Un autre facteur lié aux déplacés internes avec leurs troupeaux engendre aussi des conflits

intercommunautaires (précisément entre les pasteurs nomades et cultivateurs). Le croisement des deux facteurs sont à la base des tensions dans la zone. Umutoni, Ayantunde, & Sawadogo, (2016), avaient attiré l'attention des décideurs et des populations de Bougouni sur ce phénomène. Les transhumants passaient plus de temps dans la localité de Bougouni que Koutiala. Et les paysans avaient constaté le changement de comportement des éleveurs pastoraux. Ces derniers étaient devenus plus violents. Ils étaient préoccupés seulement de l'alimentation de leurs animaux (Umutoni, Ayantunde, & Sawadogo, 2016).

Face à cette situation d'escalade de violence, les instruments locaux (le dialogue, la justice traditionnelle et la CoFo). Il est apparu dans les entretiens l'efficacité de ces instruments dans la prévention et gestion des conflits fonciers. Cependant, ils (la CoFo particulièrement) comportent aussi des limites qui ont été exposées par Sangaré & Traoré, (2023). Les auteurs ont soulevé le faible taux d'homologation des procès-verbaux de conciliation au niveau de la justice, les difficultés de financement des activités de la CoFo. sur une cotisation par ménage de 1000FCFA par an, les deux auteurs trouvent que cette cotisation est insuffisante à couvrir l'ensemble des charges de fonctionnement de la CoFo (Sangaré & Traoré, 2023).

Cette insuffisance ne remet pas en cause l'efficacité de la CoFo. selon Sangaré & Traoré, 2023. Les deux auteurs font le bilan de la CoFo dans la localité de Molasso (cercle de Sikasso) de 2016 à nos jours.

Tableau du bilan des activités de la CoFo à Molasso

Nombres	Nature	Resultats et commentaires
50	Conflits fonciers	22 avec succès assortis de PV de conciliation et 3 renvois en justice
60	Exploitations susceptibles d'être	Cela a permis d'éviter des conflits fonciers potentiels.

	des sources de conflits délimitées	
20	Transactions foncières	Documentées et archivées au niveau du registre foncier communal
	Cartographie participative du terroir à l'aide de GPS	Cette cartographie donne une vue d'ensemble des ressources foncières disponibles et précise leur mode d'accès et d'exploitation

Extrait de Sangaré & Traoré, 2023.

Conclusion

Le glissement de la guerre au Centre et au Nord du Mali vers les zones du Sud s'accroît à cause du déplacement des éleveurs pasteurs dans cette partie du pays. Au regard des observations faites le conflit foncier au Sud du Mali, l'on s'est rendu compte que les populations ont mis en place des instruments locaux de prévention et de gestion des conflits nés du croisement de l'élevage et de l'agriculture. Ces instruments sont entre autres : le dialogue, la justice traditionnelle et la Commission foncière (CoFo).

Les instruments locaux ont révélé d'une importance capitale dans la résolution des conflits fonciers. Le dialogue, la justice traditionnelle et la CoFo ont escompté des résultats satisfaisants dans plusieurs cas de conflits. Leur efficacité a été indiquée par les populations. Ces dernières évitent de la justice conventionnelle qualifiée de « partielle ». Plusieurs personnes témoignent de la carence de la justice conventionnelle.

Cependant, les instruments locaux ont montré leur insuffisance face à certaines situations conflictuelles comme les cas de coups et blessures. Certaines personnes dressent contre la CoFo qui semble s'attarder sur la gestion que sur la prévention des conflits. Cet instrument local souffre de dysfonctionnements structurels. Le manque de financement ne permet pas à la CoFo de fonctionner

correctement. En fin de compte, l'article débouche sur le glissement de la guerre au Centre et Nord du Mali vers les zones pastorales et agricoles du Sud. Les insuffisances constatées dans la prévention et la gestion des conflits renforce la fragilité, les violences et les conflits dans ces régions déjà affectées par la prise en charge des déplacés internes et les conflits récurrents entre les populations transfrontalières, notamment celles du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire.

Bibliographie

Awenengo-Dalberto, S. (2008). "Le conflit casamançais. Matrices, émergence et évolutions". *Revista de Política Internacionala*, 2, XI-XII, pp. 116-145.

Bouju, J. (2020). "Le gouvernement par la violence des ressources agropastorales (Centre-Mali, Nord-Burkina Faso) ». *Revue internationale des études du développement*, 3(243), p. 67 à 88.

Brachant, J., & Nzweve, J.-L. K. (2013). *La houe, la vache et le fusil- Conflits liés à la transhumance en territoires de Fizi et Uvira (Sud-Kivu, RDC): Etat des lieux et leçons tirées de l'expérience de LPI*. (L. & Institute, Éd.) Uppsala, Suède: Séries des Grands Lacs.

Diallo, A. M. (2004). *Le Bourgou (Echinochloa stagnima) dans le delta central du Niger, Mali*. Montpellier: Université Montpellier 2.

Dogoni, Y., & Fofana, I. (2021). "Construction d'une paix durable à Sikasso : Une réponse régionale"., *Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques spatiales*, Vol. Tome 1, pp. 421-432.

Dogoni, Y., & Fofana, I. (2023, Juin). "Waati yElEmaw à Sikasso, Mopti et Bandiagara : Facteurs de migration paysanne au Mali". *Revue Internationale Doonni*, 3(1), pp. 48-56.

FAO & CIRAD. (2012). *Atlas des évolution des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012*. Montpellier: CIRAD.

I. FOFANA, Y. DOGONI, *Les instruments locaux de prévention et de gestion des conflits fonciers agricoles à Kadiolo, Fakola et Karangasso (Mali)*

Findley, S. E. (1994). "Does Drought Increase Migration? A Study of Migration from Rural Mali During the 1983–1985 Drought". *International Migration Review*, 28(3), pp. 539-553.

MINUSMA. (2023, Mai 18). *Renforcement de la cohésion sociale : Les commissions foncières au cœur des avancées dans le Centre du Mali*. Consulté le Août 14, 2023, sur MINUSMA: <https://minusma.unmissions.org/renforcement-de-la-coh%C3%A9sion-sociale-les-commissions-fonci%C3%A8res-auc%C5%93ur-des-avanc%C3%A9es-dans-le-centre-du>

Pedersen, J. (1995). "Drought, Migration and Population Growth in the Sahel: The Case of the Malian

Gourma 1900–1991". *Population Studies*, 49, pp. 11-26.

Sangaré, B. (2016, February 22). *Les violences récentes dans le centre du Mali : Le Hayré serait-il en passe de redevenir un « no man's land » ?* Consulté le Août 10, 2023, sur Voice 4 Thought: <https://www.voice4thought.org/fr/les-violences-recentes-dans-le-centre-du-mali-le-hayre-serait-il-en-passe-de-redevenir-un-no-mans-land/>

Sangaré, K., & Traoré, B. (2023). *Gestion locale du foncier agricole au Mali: Cas des commissions foncières du cercle de Sikasso*. Land at scale.

Umutoni, C., Ayantunde, A. A., & Sawadogo, J. G. (2016). "Connaissance locale des pratiques de la transhumance dans la zone soudano-sahélienne du Mali". *Revue d'élevage et de médecine vétérinaires des pays tropicaux*, 69(2), pp. 53-61.